

Nombre de délégués en exercice		65
Présents	Du point 1 au point 3	56
	Du point 4 au point 53	57
	Du point 54 au point 56	56
Nombre de délégués votants		65

Secrétaire de séance : Monsieur Brice RABASTE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DU :

Relevé des décisions du bureau communautaire du 08 octobre 2020

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions du Président.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** le compte rendu du conseil communautaire du 10 septembre 2020.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**1. A DÉCIDE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS d'organiser des séances du conseil communautaire par visio-conférence durant la période transitoire suivant l'état d'urgence sanitaire comme suit :**

- l'identification des participants se fait par appel nominatif,
- le vote des délibérations intervient par vote au scrutin public. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante,
- la séance par visio-conférence est enregistrée. Cet enregistrement est conservé par le Secrétariat général dans les mêmes conditions que pour les enregistrements des autres séances. Le compte-rendu de la séance est établi et sera diffusé sur le site internet de la Communauté Paris-Vallée de la Marne.

**2. A DÉCIDE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS de déterminer d'intérêt communautaire les projets d'aménagement suivants :**

- ZAC des Coteaux de la Marne à Torcy,
- Secteur « Cœur de projet » à Noisiel du projet de renouvellement urbain NPNRU Deux Parcs Luzard

**3. A DÉCIDE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS d'abroger, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les délégations des attributions confiées au bureau communautaire par la délibération n° 200711 du conseil communautaire du 06 juillet 2020.**

*Arrivée de Monsieur Yohann DESFOUX à 19h45, retrait du pouvoir de Monsieur Benoît BREYSSE*

**4. A DÉCIDE A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS d'adopter le règlement intérieur des assemblées en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, puis le règlement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

*Votes contre : Monsieur Ouassini BEKKOUCHE, Madame Rosa DE ALMEIDA LACERDA et Madame Fernande TREZENTOS OLIVEIRA*

**5. A DÉCIDE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS d'inscrire le droit à la formation des élus communautaires dans les orientations suivantes :**

- Être en lien avec les compétences de la communauté et en rapport avec ses fonctions,
- Les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour seront payés sur facture auprès des prestataires, soit remboursés sur justificatifs,
- Les conseillers communautaires souhaitant suivre une formation en feront part en début d'année au Président. En l'absence de crédits suffisants, priorité sera donnée aux élus qui n'auraient pas encore bénéficié de formation ou moins que les autres.
- D'inscrire chaque année les crédits nécessaires aux frais de formation des membres du conseil communautaire à hauteur de 2 % du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

**6. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'évolution des périmètres des conseils d'établissements du réseau des conservatoires de musique, danse et théâtre de Paris – Vallée de la Marne de la façon suivante :**

- un conseil d'établissement pour le regroupement des conservatoires Jacques-Higelin à Chelles, Le Kiosque à Brou-sur-Chantereine, et Simone-Veil à Courtry,
- un conseil d'établissement pour le regroupement des conservatoires Olivier-Messiaen à Vaires-sur-Marne et Michel-Slobo à Torcy,
- un conseil d'établissement pour le regroupement des conservatoires Val-Maubuée à Noisiel et Lionel-Hurtebize à Champs-sur-Marne,
- un conseil d'établissement pour le regroupement des conservatoires Nina-Simone à Pontault-Combault et de la Ferme d'Ayau à Roissy-en-Brie.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la création d'un conseil d'établissement pour l'ensemble du réseau des conservatoires.**

**DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de porter à douze le nombre d'élus communautaires ou municipaux siégeant au sein des conseils d'établissement des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne, selon la répartition suivante :**

- un élu de chaque commune pour le pôle « Chelles / Brou-sur-Chantereine / Courtry »,
- un élu de chaque commune pour le pôle « Vaires-sur-Marne / Torcy », auquel s'ajoute un élu de la commune de Croissy-Beaubourg,
- un élu de chaque commune pour le pôle « Noisiel / Champs-sur-Marne », auquel s'ajoute un élu de la commune de Lognes,
- un élu de chaque commune pour le pôle « Pontault-Combault / Roissy-en-Brie », auquel s'ajoute un élu de la commune d'Emerainville.

**PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation des douze élus communautaires issus des conseils municipaux comme suit :**

- Madame Pascale LEMERCIER-COLLOT
- Madame Marie SOUBIE LLADO
- Monsieur Franck BILLARD
- Madame Lina PLOUZENNEC
- Monsieur Mickael GAILLARD
- Monsieur ALAIN LAFLEUR
- Madame Audrey BOUCHER
- Monsieur Alain FONTAINE
- Monsieur Jean-Louis ALCAZAR
- Madame Fanny PEZZALI
- Monsieur Philippe AUMARD
- Madame Monique COULAIS

**7. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation des représentants de la CAPVM à la Commission d'Appel d'Offres ad hoc du groupement de commandes relatif à la prestation de médecine préventive et professionnelle comme suit :**

- Monsieur Jean-Claude GANDRILLE en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur André YUSTE en qualité de représentant suppléant.

**8. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM à l'association « observatoire des loyers de l'agglomération parisienne » (OLAP) comme suit :**

- Monsieur Michel BOUGLOUAN

**9. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein du conseil d'administration de l'ADIL 77 (Association départementale Information Logement de Seine-et-Marne) comme suit :**

- Madame Sara SHORT FERJULE

**10. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein du conseil d'administration de 1001 vie habitat comme suit :**

- Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE

**11. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de 3F Seine-et-Marne comme suit :**

- Monsieur Michel BOUGLOUAN

**12. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de l'association « Initiative Nord Seine-et-Marne » comme suit :**

- Madame Hafida DHABI

**13. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de France active Seine-et-Marne Essonne comme suit :**

- Monsieur Gérard EUDE

**14. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de l'association « Choose Paris Région » comme suit :**

- Monsieur Gérard EUDE

**15. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de l'association « Cap digital Paris Région » comme suit :**

- Monsieur Gérard EUDE

**16. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES à la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de l'association « Hub de la réussite » comme suit :**

- Monsieur Benoit BREYSSE

**17. A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la Décision Modificative n°1 (budget annexe eau) 2020 telle que présentée ci-dessous :**

Balance	<u>Investissement</u>	
	Dépenses	1 085 276.09 €
	Recettes	1 085 276.09 €
	<u>Exploitation</u>	
	Dépenses	236 616.21 €
	Recettes	236 616.21 €

Section d'Investissement

<u>Dépenses d'investissement :</u>	<u>en euros</u>
20- Immobilisations incorporelles	49 543.40 €
<i>Dont report</i>	49 543.40 €
21 – Immobilisations corporelles	236 616.21 €
23- Immobilisations en cours	768 616.48 €
<i>Dont report</i>	768 616.48 €
041- Opération d'ordre à l'intérieur de la section	30 500.00 €

<u>Recettes d'investissement :</u>	<u>en euros</u>
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	35 493.29 €
021- Virement de la section d'exploitation	236 616.21 €
041- Opération d'ordre à l'intérieur de la section	30 500.00 €
001- Solde d'exécution reporté	782 666.59 €

Section d'exploitation

<u>Dépenses d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
023- Virement à la section d'investissement	236 616.21 €

<u>Recettes d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
002- Solde d'exécution reporté	236 616.21 €

**18. A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la Décision Modificative n°1 (budget annexe assainissement secteur Val Maubuée) 2020 telle que présentée ci-dessous :**

Balance	<u>Investissement</u>	
	Dépenses	2 752 983.23 €
	Recettes	2 752 983.23 €
	<u>Exploitation</u>	
	Dépenses	1 604 368.76 €
	Recettes	1 604 368.76 €

Section d'Investissement

<u>Dépenses d'investissement :</u>	<u>en euros</u>
20- Immobilisations incorporelles	125 631.36 €
<i>Dont report</i>	125 631.36 €
21 – Immobilisations corporelles	2 756 231.80 €
<i>Dont report</i>	2 042 406.95 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	-86 360.45 €
041- Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-42 519.48€
 <u>Recettes d'investissement :</u>	 <u>en euros</u>
27- Autres immobilisations financières	-26 963.06 €
021- Virement de la section d'exploitation	-83 402.07 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	-2 958.38 €
041- Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-42 519.48 €
001- Solde d'exécution reporté	2 908 826.22 €

Section d'exploitation

<u>Dépenses d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
011- Charges à caractère général	1 690 729.21 €
023- Virement à la section d'investissement	-83 402.07 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	- 2 958.38 €
 <u>Recettes d'exploitation :</u>	 <u>en euros</u>
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	-86 360.45 €
002- Solde d'exécution reporté	1 690 729.21 €

**19. A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la Décision Modificative n°1 (budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine) 2020 telle que présentée ci-dessous :**

Balance	<u>Investissement</u>	
	Dépenses	4 041 274.95 €
	Recettes	4 041 274.95 €
	<u>Exploitation</u>	
	Dépenses	1 471 768.81 €
	Recettes	1 471 768.81 €

Section d'Investissement

<u>Dépenses d'investissement :</u>	<u>en euros</u>
16 - Emprunts et dettes assimilées	85 214.00 €
20- Immobilisations incorporelles	295 756.14 €
<i>Dont report</i>	295 756.14 €
21 – Immobilisations corporelles	811 258.14 €
23- Immobilisation en cours	2 554 467.79 €
<i>Dont report</i>	2 554 467.79 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	72 505.55 €
041- Opérations patrimoniales	222 073.33 €
 <u>Recettes d'investissement :</u>	 <u>en euros</u>
13- Subventions d'investissement reçues	105 440.30 €
16- Emprunts et dettes assimilées	-253 086.90 €
<i>Dont report</i>	210 000.00 €

27- Autres immobilisations financières	98 629.97 €
021- Virement de la section d'exploitation	1 217 385.90 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 376.91 €
041- Opérations patrimoniales	222 073.33 €
001- Solde d'exécution reporté	2 649 455.44 €

Section d'exploitation

<u>Dépenses d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
011- Charges à caractère général	253 000.00 €
65- Autres charges de gestion courante	6.00 €
023- Virement à la section d'investissement	1 217 385.90 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 376.91 €
<u>Recettes d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
70 – Produits des services	83 060.00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	72 505.55 €
002- Solde d'exécution reporté	1 316 203.26 €

**20. A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la Décision Modificative n°1 (budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne) 2020 telle que présentée ci-dessous :**

Balance	<u>Investissement</u>	Dépenses	3 178 481.31 €
		Recettes	3 178 481.31 €
	<u>Exploitation</u>	Dépenses	693 556.38 €
		Recettes	693 556.38 €

Section d'Investissement

<u>Dépenses d'investissement :</u>	<u>en euros</u>
20- Immobilisations incorporelles	238 808.40 €
<i>Dont report</i>	238 808.40 €
21- Immobilisations corporelles	2 548 040.60
<i>Dont report</i>	1 734 326.94 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	-3 149.55 €
041- Opérations patrimoniales	43 295.05 €
001- Solde d'exécution reporté	351 486.81

Recettes d'investissement :

1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	973 600.15 €
13- Subvention d'investissement reçues	408 847.00 €
<i>Dont report</i>	353 022.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	998 000.00 €
<i>Dont report</i>	998 000.00 €
27- Autres immobilisations financières	61 182.73 €
021- Virement de la section de fonctionnement	665 958.18 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	27 598.20 €
041- Opérations patrimoniales	43 295.05 €

Section d'exploitation

<u>Dépenses d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
023- Virement à la section d'investissement	665 958.18 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	27 598.20 €
<u>Recettes d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	- 3 149.55 €
002- Solde d'exécution reporté	696 705.93 €

**21. A ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la Décision Modificative n°1 (budget annexe canalisation transport) 2020 telle que présentée ci-dessous :**

Balance	<u>Investissement</u>	
	Dépenses	763 318.86 €
	Recettes	763 318.86 €
	<u>Exploitation</u>	
	Dépenses	238 487.34 €
	Recettes	238 487.34 €

Section d'Investissement

<u>Dépenses d'investissement :</u>	<u>en euros</u>
20- Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	943 978.86 €
<i>Dont report</i>	708 192.00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	-220 660.00 €

<u>Recettes d'investissement :</u>	<u>en euros</u>
021- Virement de la section d'exploitation	-24 538.17 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	4 673.16 €
001- Solde d'exécution reporté	783 183.87 €

Section d'exploitation

<u>Dépenses d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
67- Charges exceptionnelles	258 352.35 €
023- Virement à la section d'investissement	-24 538.17 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	4 673.16 €

<u>Recettes d'exploitation :</u>	<u>en euros</u>
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	-220 660.00 €
002- Solde d'exécution reporté	459 147.34 €

**22. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES d'approuver le versement d'un fonds de concours de 44 962.60 € au profit de la commune de Vaires sur Marne, afin de financer les travaux de modernisation du centre des Arts et Loisirs.**

**23. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de constituer une provision sur le budget principal à hauteur du montant du risque financier maximal auquel est exposé la collectivité, à savoir 84 862,45 €.**

**24. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'instituer le RIFSEEP, à savoir l'IFSE et le CIA, pour les cadres d'emplois devenus éligibles par décret n°2020-182 du 27 février 2020 et A APPROUVE les plafonds maximaux suivants :**

**FILIERE TECHNIQUE**

CADRES D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS (Codification collectivité)	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS PLANCHERS ET PLAFONDS DE L'IFSE			MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DU C.I.A.
			PLANCHERS ANNUELS	PLAFONDS ANNUELS AGENT NON LOGE	PLAFONDS ANNUELS AGENT LOGE POUR NECESSITE DE SERVICE	
Ingénieurs territoriaux	G1 (A2)	Directeur(rice)	6 300 €	36 210 €	22 310 €	0€ - 400€
	G2 (A3)	Directeur d'établissement Directeur(rice) adjoint (e) Responsable de service Responsable de secteur (sans encadrement)	3 600 €	32 130 €	17 205 €	0€ - 400€
	G3 (A4)	Chargé(e) d'opérations/études Journaliste/Webmaster/Graphiste	2 700 €	25 500 €	14 320 €	0€ - 400€

Techniciens territoriaux	G1 (B1)	Responsable de secteur/service Responsable de secteur (sans encadrement)	2 160 €	17 480 €	8 030 €	0€ - 400€
	G2 (B2)	Chargé(e) d'opérations/études Chargé(e) de support et services des systèmes d'information Journaliste/Webmaster/Graphiste	2 040 €	16 015 €	7 220 €	0€ - 400€
	G3 (B3)	Régisseur(se) salle de spectacle	1 920 €	14 650 €	6 670 €	0€ - 400€

#### FILIERE SOCIALE

CADRES D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS (Codification collectivité)	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS PLANCHERS ET PLAFONDS DE L'IFSE			MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DU C.I.A.
			PLANCHERS ANNUELS	PLAFONDS ANNUELS AGENT NON LOGE	PLAFONDS ANNUELS AGENT LOGE POUR NECESSITE DE SERVICE	

Educateurs territoriaux de jeunes enfants	G2 (A3)	Directeur d'établissement Directeur(rice) adjoint (e) Responsable de service	3 600 €	13 500 €	-	0€ - 400€
	G3 (A4)	Coordinateur(rice) transverse	2 700 €	13 000 €	-	0€ - 400€
Psychologues territoriaux	G2 (A3)	Directeur d'établissement Directeur(rice) adjoint (e) Responsable de service	3 600 €	25 500 €	-	0€ - 400€
	G3 (A4)	Coordinateur(rice) transverse	2 700 €	20 400 €	-	0€ - 400€

#### FILIERE CULTURELLE

CADRES D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS (Codification collectivité)	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS PLANCHERS ET PLAFONDS DE L'IFSE			MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DU C.I.A.
			PLANCHERS ANNUELS	PLAFONDS ANNUELS AGENT NON LOGE	PLAFONDS ANNUELS AGENT LOGE POUR NECESSITE DE SERVICE	

Directeurs des établissements territoriaux d'enseignement artistique	G1 (A2)	Directeur(rice)	6 300 €	32 130 €	22 310 €	0€ - 400 €
	G2 (A3)	Directeur(rice) adjoint (e) Responsable de service	3 600 €	25 500 €	17 205 €	0€ - 400 €

#### FILIERE SPORTIVE

CADRES D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS (Codification collectivité)	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS PLANCHERS ET PLAFONDS DE L'IFSE			MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DU C.I.A.
			PLANCHERS ANNUELS	PLAFONDS ANNUELS AGENT NON LOGE	PLAFONDS ANNUELS AGENT LOGE POUR NECESSITE DE SERVICE	

Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	G1 (A2)	Directeur(rice)	6 300 €	25 500 €	-	0€ - 400 €
	G2 (A3)	Directeur d'établissement Directeur(rice) adjoint (e) Responsable de service	3 600 €	20 400 €	-	0€ - 400 €

**25. A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention de mise à disposition d'un agent de catégorie A, auprès de l'association Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs sur Marne, dans les conditions définies dans ladite convention, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour une durée de trois mois renouvelable, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour une quotité de temps de travail de 62.50% du temps complet, soit 10h00 hebdomadaires.**

- 26. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de journaliste au sein de la direction de la communication, par un candidat contractuel de catégorie A compte tenu des qualifications détenues, à savoir :**
- L'intéressé détient un diplôme de Formation Supérieure en Journalisme option radio/télévision (bac+4) et un Baccalauréat Général série Littéraire.
  - Il possède en outre une expérience professionnelle conséquente en qualité de journaliste et notamment depuis le 2 décembre 2019 jusqu'au 30 novembre 2020 par contrat dans le cadre de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- 27. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de résolution amiable à passer avec l'Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) et le remboursement par celle-ci de la somme de 21 285 €.**
- 28. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de résolution amiable à passer avec l'Association des Amis de la Chorale du Val Maubuée (ACVM), et le remboursement par celle-ci de la somme de 693 €.**
- 29. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de résolution amiable à passer avec l'Association Torcy Canoë-Kayak (TCK) et le remboursement par celle-ci de la somme de 19 070 €.**
- 30. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de résolution amiable à passer avec l'Association nationale de prévention en alcoologie 77 (ANPAA77) et le remboursement par celle-ci de la somme de 786 €.**
- 31. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de résolution amiable à passer avec l'Association Bourse du Travail et le remboursement par celle-ci de la somme de 33 461 €.**
- 32. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de résolution amiable à passer avec l'Association Mission Locale pour l'Emploi de Marne-la-Vallée devenue Mission Locale Paris-Vallée de la Marne et le remboursement par celle-ci de la somme de 168 156 €.**
- 33. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de résolution amiable à passer avec l'Association Maison de l'emploi et de la formation devenue Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest 77 (IINO 77) et le remboursement par celle-ci de la somme de 18 375 €.**
- 34. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens 2017-2020 passé entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et l'association du Théâtre de Chelles, prolongeant d'un an la durée de la convention jusqu'au 31 octobre 2021.**
- 35. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de déposer un dossier de demande de labellisation Premières pages auprès du ministère de la culture et de la communication ainsi qu'une demande de subvention audit ministère.**
- 36. A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les tarifs d'inscription et des services de l'OxyTrail 2021 comme suit :**

- Tarifs pour les inscriptions aux courses de l'édition 2021 de l'OXYTRAIL

PERIODES	Type de tarifs	OXY'5 KM	OXY'13 KM	OXY'23 KM	MN	OXY'JEUNES
20/10/2020 au 01/11/2020	Code promo	11,00 €	17,00 €	27,00 €	17,00 €	3,00 €
02/11/2020 au 30/04/2021	Tarif individuel	13,00 €	19,00 €	29,00 €	19,00 €	3,00 €
01/05/2021 au 31/05/2021	Tarif individuel	14,00 €	24,00 €	34,00 €	19,00 €	3,00 €
01/06/2021 au 24/06/2021	Tarif individuel	15,00 €	29,00 €	39,00 €	19,00 €	3,00 €



- Tarifs pour les inscriptions aux courses de l'édition 2021 de l'OXYTRAIL pour les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme :

LICENCIES FFA	Type de tarifs	OXY*5 KM	OXY*13 KM	OXY*23 KM	MN	OXY*JEUNES
02/11/2020 au 30/04/2021	Tarif individuel	11,00 €	17,00 €	27,00 €	17,00 €	2,00 €
01/05/2021 au 31/05/2021	Tarif individuel	12,00 €	22,00 €	32,00 €	17,00 €	2,00 €
01/06/2021 au 24/06/2021	Tarif individuel	13,00 €	27,00 €	37,00 €	17,00 €	2,00 €

- Tarifs pour des options commerciales et d'animations :

PRESTATIONS PAYANTES	Tarifs	PRESTATIONS PAYANTES
Pack "Entreprise confort"	550,00 €	Pour les entreprises qui inscrivent au moins 10 salariés, elles peuvent commander ce pack "confort" avec des prestations supplémentaires : vestiaire indépendant, photos offertes, accès au buffet VIP, diplôme personnalisé...
Espace exposition sur village	450,00 €	Location d'un espace de 9m2 pour exposer des produits / services aux visiteurs du village OxyTrail.
Flyer mis en sac	350,00 €	Contre le montant d'inscription à l'événement, un sac est offert aux participants avec le dossard et divers cadeaux des partenaires. Nous proposons à des entreprises de mettre un flyer de présentation dans les sacs des participants.
Garderie enfants	5,00 €	Pour les enfants de 3 à 10 ans, encadrés par des animateurs diplômés BAFA

- 37. A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la dérogation à la règle du repos dominical sur la ville de Roissy-en-Brie en 2021** accordée aux commerces relevant du code NAF 47 pour 12 dimanches, dont voici la liste :

Dimanche 10 janvier 2021	Dimanche 21 novembre 2021
Dimanche 17 janvier 2021	Dimanche 28 novembre 2021
Dimanche 27 juin 2021	Dimanche 5 décembre 2021
Dimanche 4 juillet 2021	Dimanche 12 décembre 2021
Dimanche 29 août 2021	Dimanche 19 décembre 2021
Dimanche 5 septembre 2021	Dimanche 26 décembre 2021

Votes contres : Monsieur Michel BOUGLOUAN, Monsieur Daniel GUILLAUME, Madame Delphine HEUCLIN, Madame Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Madame Marie SOUBIE-LLADO.

Abstention : Madame Maud TALLET

- 38. A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la dérogation à la règle du repos dominical sur la ville de Pontault-Combault en 2021** accordée aux commerces relevant du code NAF 47 pour 12 dimanches, dont voici la liste :

Dimanche 10 janvier 2021	Dimanche 21 novembre 2021
Dimanche 27 juin 2021	Dimanche 28 novembre 2021
Dimanche 5 septembre 2021	Dimanche 5 décembre 2021
Dimanche 12 septembre 2021	Dimanche 12 décembre 2021
Dimanche 19 septembre 2021	Dimanche 19 décembre 2021
Dimanche 26 septembre 2021	Dimanche 26 décembre 2021

Votes contres : Monsieur Michel BOUGLOUAN, Monsieur Daniel GUILLAUME, Madame Delphine HEUCLIN, Madame Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Madame Marie SOUBIE-LLADO.

Abstention : Madame Maud TALLET

- 39. A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la dérogation à la règle du repos dominical sur la ville de Noisiel en 2021** accordée aux commerces relevant du code NAF 47 pour 12 dimanches, dont voici la liste :

Dimanche 10 janvier 2021	Dimanche 21 novembre 2021
Dimanche 17 janvier 2021	Dimanche 28 novembre 2021
Dimanche 27 juin 2021	Dimanche 5 décembre 2021
Dimanche 4 juillet 2021	Dimanche 12 décembre 2021
Dimanche 29 août 2021	Dimanche 19 décembre 2021
Dimanche 5 septembre 2021	Dimanche 26 décembre 2021

Votes contres : Monsieur Michel BOUGLOUAN, Monsieur Daniel GUILLAUME, Madame Delphine HEUCLIN, Madame Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Madame Marie SOUBIE-LLADO.

Abstention : Madame Maud TALLET

- 40. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat** passée avec la ComUE Université Paris-Est dans le cadre de l'organisation du prix spécial de thèses « Territoire » de Paris – Vallée de la Marne **et A DECIDE l'octroi d'une subvention** à hauteur de 1000 euros.
- 41. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat** passé avec l'association Initiatives Nord Seine & Marne **et A DECIDE l'octroi d'une subvention supplémentaire pour 2020** à hauteur de 5.500 euros, portant le montant total de la contribution à 45.500 euros.
- Abstention : Monsieur Mourad HAMMOUDI*
- 42. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat** passé avec l'association Réseau Entreprendre Seine & Marne **et A DECIDE l'octroi d'une subvention supplémentaire pour 2020** à hauteur de 2000 euros, portant le montant total de la contribution à 10 000 euros.
- 43. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat** entre la CAPVM et l'Université Paris-Est relative aux FUTURE Days des 1er, 2 et 3 décembre 2020 **et A DECIDE l'octroi d'une subvention** à hauteur de 5000 euros.
- 44. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention** entre la Commune de Pontault-Combault et la CAPVM de reversement de la part de la taxe communale d'aménagement perçue dans le secteur d'activité Cocteau, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et sera conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.
- 45. A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de prêt** souscrit par la SPLAN-M2CA auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, modifiant la date de remboursement au 30 avril 2021.
- 46. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de déclasser par anticipation** le parking formant le lot B1 de la ZAC de la Haute Maison à Champs-sur-Marne.
- 47. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la rétrocession**, par la Communauté d'Agglomération, de la parcelle AD 207 à la ville de Torcy pour un euro symbolique **et A ANNULE la délibération du Conseil communautaire** n°190685 en date du 20 juin 2019.
- 48. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de Délégation de Compétence** avec Ile de France Mobilités pour le Transport à la Demande « Proxibus, La Navette du Bassin Chellois » pour la période du 15 novembre 2020 au 31 juillet 2022.
- 49. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et A AUTORISE le Président à signer la convention de soutien financier** du Département de Seine et Marne au service du Transport à la Demande du Bassin Chellois pour la période du 16 novembre 2020 au 31 juillet 2022.
- 50. A PRIS ACTE du rapport d'activité** de l'année 2019 émis par la Société des Transports du Bassin Chellois (STBC) sur la gestion et l'exploitation de la Gare Routière de Chelles,
- 51. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le règlement intérieur de la subvention communautaire** « Conseils Citoyens » **et A DECIDE que le comité d'attribution** de ladite subvention sera composé de la manière suivante :

Des membres suivants avec voix délibérative :

- Du Délégué Communautaire à la politique de la ville,
- Des maires des communes en politique de la ville ou leurs représentants : Chelles, Torcy, Noisiel, Champs-sur-Marne, Roissy-en-Brie.

Des membres suivants représentant l'administration avec voix consultative :

- Du DGA Aménagement et Services Techniques
- Du DGAA Aménagement Durable
- Du Responsable Politique de la Ville

**52. A PRIS ACTE du rapport** de la Société Française de Distribution d'Eau, concernant l'exécution du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 et **A EMIS A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES un avis favorable sur le rapport** de Monsieur le Président concernant le service public de l'eau pour l'exercice 2019.

**53. A PRIS ACTE des rapports suivants et A EMIS A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES un avis favorable sur le rapport** de Monsieur le Président concernant le service public de l'assainissement pour l'exercice 2019.

- Rapport de la Nantaise des Eaux devenue SUEZ EAU France, concernant l'exécution du service public de l'assainissement pour l'exercice 2019 pour le secteur de l'ex-Marne-et-Chantereine.
- Rapport de la Société Française de Distribution d'Eau, concernant l'exécution du service public de l'assainissement pour l'exercice 2019 pour le secteur de l'ex-Val Maubuée.
- Rapport de la Société Française de Distribution d'Eau, concernant l'exécution du service public de l'assainissement pour l'exercice 2019 pour le secteur de l'ex-Brie Francilienne.

*Départ de Madame Nadia ARAMIS à 21h05, pouvoir donné à Monsieur Jonathan ZERDOUN*

**54. A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le principe du recours à une délégation de service public** relative à la gestion du service d'assainissement des communes de la communauté d'agglomération pour une durée de 8 à 12 ans à compter de la date indiquée dans le courrier de notification adressé au Délégué et **A AUTORISE le Président** à lancer une procédure de passation d'une délégation de service et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure.

*Votes contre : Monsieur Michel BOUGLOUAN, Madame Delphine HEUCLIN et Madame Maud TALLET*

*Abstentions : Monsieur Salim DRICI, Monsieur Daniel GUILLAUME, Monsieur Mourad HAMMOUDI, Madame LEGROS-WATERSHOOT et Madame Marie SOUBIE-LLADO*

**55. A PRIS ACTE des rapports** des Sociétés GEOVAL et GEOMARNE, délégataires du service public du chauffage urbain, pour l'exercice 2019 et **A EMIS A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES un avis favorable sur le rapport**, ci-annexé, de Monsieur le Président concernant le service public du chauffage urbain pour l'exercice 2019

**56. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES et a autorisé le Président à signer** la convention de participation financière entre la ville de Vaires-sur-Marne et la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne relative aux prestations de nettoyage et de salage de la gare routière, à compter de l'ouverture au public de l'espace et est conclue pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15*

*Date d'affichage : 21 octobre 2020*